

ModeEStah

2019



CONCOURS JEUNES TALENTS

ustier em ur avec age sur les s, prême rouge.

Ceinture bleu marine (néoprème)

POURQUOI PARTICIPER AU

CONCOURS JEUNES TALENTS?

En participant à ce concours, j'ai des chances d'obtenir :

1^{er} Prix
valeur totale 10 200 €*
+



- Un avoir de 3 000 € offerts sur les frais de scolarité pour les 3 années du cursus Styliste Designer
- Frais de dossier et frais d'inscription offerts
- Mannequin Stockman
- Machine à coudre
- Kit rentrée modéliste

2^{ème} Prix
valeur totale 5 300€*
+



- Un avoir de 1 700 € offerts sur les frais de scolarité pour les 3 années du cursus Styliste Designer
- Frais de dossier + frais d'inscription offerts
- Machine à coudre
- Kit rentrée modéliste

3^{ème} Prix
valeur totale 2 470€*
+



- Un avoir de 700 € offerts sur les frais de scolarité pour les 3 années du cursus Styliste Designer
- Frais de dossier + frais d'inscription offerts
- Kit rentrée modéliste

Pour les 20 finalistes du Concours Jeunes Talents Mode Estah*

- Frais de dossiers offerts
- Kit rentrée « Modéliste »

Pour tous les participants aux concours jeunes talents Mode'Estah*

- Frais de dossiers offerts

*A condition de s'inscrire chez Mode Estah

Et pourquoi choisir MODE ESTAH ?

- La formation chez Mode Estah c'est l'assurance d'emploi intéressant, 96 % de nos étudiants sont embauchés en CDD ou CDI en moyenne six mois après l'obtention de leur diplôme. Depuis 1991 nous plaçons nos étudiants en entreprise dans le cadre de l'Alternance.



Qu'est ce une Alternance?

Après 2 ou 3 ans selon l'orientation que vous aurez choisie, Mode Estah vous accompagne jusqu'à votre entreprise;

Vous devenez salarié et percevez une rémunération et vos frais de scolarité sont remboursés par l'entreprise (dans 95 % des cas)

- Dès la 1^{ère} année vous effectuez des stages dans les maisons Mode / Luxe
- Nous avons les meilleurs partenaires du marché de la Mode
- Nous proposons 3 diplômes certifiés par l'Etat
- Nous faisons partie des meilleurs classements

Rejoignez-nous!

Vous êtes un candidat idéal !

- Vous êtes passionnés de mode et de design, vous voulez en faire votre métier.
- Vous voulez révéler votre talent et l'accès à ces écoles vous fait rêver mais vous demande trop d'investissement.

MODE ESTAH vous aide à concrétiser votre rêve !

Pour participer, être âgé de 17 à 24 ans est requis.

Planning du concours



Candidature

Afin d'être sélectionné parmi les 20 finalistes, vous devez nous remettre un dossier créatif sur le thème suivant : JAPONISME

Concernant le format du dossier, il n'existe aucune contrainte particulière, à vous de dessiner ou de présenter ce qui vous plait et vous tient à cœur.

Il doit refléter votre inspiration et votre créativité, à vous de laisser libre cours à votre imagination. Ce dossier traduira au mieux votre talent, soyez très créatif. Vous pouvez utiliser tous les éléments que vous souhaitez : la couleur, la peinture, le collage, les tissus etc...

Vous devez nous fournir avec le projet un règlement rempli et signé.

Selection des dossiers

La qualité de votre travail sera jugée au niveau de la créativité et de l'originalité. 20 dossiers seront sélectionnés pour la finale devant un jury de professionnels qui sera là pour détecter votre potentiel mais seront aussi soumis au vote en ligne pour élire « le prix du public ».

La finale

Les 20 finalistes devront faire une présentation de leur projet, par exemple :

- - En utilisant une base que vous allez customiser ou bien réaliser la totalité du modèle...
- - Le jour de la finale, 10 minutes seront consacrées à la présentation de la totalité de votre projet devant le jury de professionnels à l'école Mode Estah.
- A l'issue de la finale, trois prix seront attribués aux trois candidats qui auront su convaincre le jury grâce à leur talent, leur réactivité et leur motivation.



Facebook : Mode'Estah
Twitter : @ModeEstah
Instagram : @modeestah
Youtube : MODE ESTAH

LE PRÉSENT RÈGLEMENT DÉFINIT LES RÈGLES APPLICABLES À CE CONCOURS :

Article 1 : Organismes du concours

L'école Mode Estah, SA, au capital de 300.000,00 Euros et dont le siège social se situe 32 rue de Paradis 75010 Paris, représentée par sa présidente, Madame Danielle Méchali organise un concours intitulé « JEUNES TALENTS » (ci-après désigné le Concours), qui se déroulera du 5 mars au 7 avril 2018.

Le présent règlement a pour objet de définir les droits et obligations de l'école et du participant au concours défini à l'article 2 ci-dessous et admis à participer aux termes de l'article 3 ci-dessous (ci-après dénommé le Participant).

Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert à toute personne physique qui remplit les conditions suivantes, ces conditions étant cumulatives :

- être âgé(e) de 17 à 24 ans
- être passionné(e) de mode
- ne pas avoir effectué les études supérieures de Mode avant

Article 3 : Modalités de participation

Mode Estah peut vous aider à réaliser votre rêve, en intégrant la formation initiale de l'école. Il suffit pour cela de laisser libre cours à votre imagination et de réaliser un dossier créatif original et inédit en utilisant les couleurs, la peinture, des découpages, des collages etc...

Les candidats qui souhaitent participer à cette aventure doivent remplir et signer le présent règlement à renvoyer ou à déposer avant le 25 février 2019 (cachet de la poste faisant foi). Cette participation est gratuite.

Les participants devront adresser leurs croquis de mode au format qu'il souhaite. Ces envois devront être expédiés avant le 25 février 2019 (le cachet de la poste faisant foi), par courrier simple ou déposés directement dans les locaux de l'école de 9h à 18h au :

ECOLE MODE ESTAH
CONCOURS JEUNES TALENTS
32 RUE DE PARADIS
75010 PARIS

Une seule inscription par participant est acceptée. La violation de cette obligation sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée de validité du concours.

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité par le participant.

Tout formulaire d'inscription incomplet ou comportant des informations inexacts ou qui ne serait pas signé sera rejeté sans que Mode Estah puisse être engagée.

L'école est seule responsable de la mise à disposition des formulaires d'inscription aux participants éligibles. L'école est seule responsable de la collecte des formulaires d'inscription. A la date de clôture des inscriptions, l'école établira la liste complète des participants au concours et confirmera à chaque participant sa participation au concours par tout moyen à sa convenance.

Article 4 : Déroulement du Concours

1ère étape : Avant le 25 février 2019

Remise du dossier créatif le 25 février 2019 :

- un dossier créatif sur le thème suivant : JAPONISME

Concernant le format du dossier, il n'existe aucune contrainte particulière, à vous de dessiner ou de présenter ce qui vous plaît et vous tient à cœur.

- Chaque support devra comporter au dos le prénom et le nom du participant.

2ème étape : Sélection des candidats le 1 mars 2019

- Parmi l'ensemble des envois adressés dans les conditions visées aux articles 3 et 4, il sera procédé à une première sélection de 20 candidats par un jury de professionnels.
- Cette sélection de 20 finalistes sera ensuite soumise au jury de professionnels.

3ème étape : Présentation devant le jury le 7 avril 2018

- Les candidats dont les dossiers auront été retenus lors de la première sélection devront réaliser un des modèles selon leurs capacités (couture, customisation, collage, assemblage etc...). Le modèle réalisé devra être présenté à l'école Mode Estah le 30 mars 2019.
- Les 20 candidats seront convoqués à l'école le 30 mars 2019 dès le matin et présenteront chacun leur tour pendant 10 min, leur projet au jury professionnel.
- Après délibérations, trois finalistes seront retenus.

Article 5 : Résultats

Les résultats du concours seront annoncés par le jury le 30 mars 2019 en direct aux candidats. La publication de la liste des finalistes sera affichée sur tous les supports de communication utilisés lors de ce concours.

Les supports non primés seront restitués à chaque participant.

Article 6 : Remise des prix

La remise des prix aura lieu le jour de la rentrée dans les locaux de l'école.

Les participants autorisent expressément Mode Estah à photographier, filmer, utiliser, fixer, reproduire, adapter, publier et diffuser leur image, dans le cadre de la remise des prix qui se déroulera le 30 mars 2019, sur les supports publicitaires, visuels et audiovisuels, actuels et à venir de l'école.

La présente autorisation, donnée à titre gracieux, vaut pour une durée de 10 ans à compter de la date d'achèvement des prises de vue ou de l'enregistrement, pour le monde entier et pour tous les domaines d'exploitation, notamment publicité, promotion sans que cette énumération soit limitative.

Les prix attribués aux lauréats sont définis ainsi qu'il suit :

Premier prix : VALEUR TOTALE DE 10 200 €

- Un avoir 3 000 € offerts sur les frais de scolarité par année préparatoire à l'école Mode Estah soit année scolaire 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
- Frais de dossier et frais d'inscription offerts
- Un mannequin Stockman
- Une machine à coudre
- Kit rentrée modéliste

Deuxième prix : VALEUR TOTALE 5 300 €

- Un avoir de 1 700 € offerts sur les frais de scolarité par année préparatoire à l'école Mode Estah soit année scolaire 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
- Frais de dossier et frais d'inscription offerts
- Une machine à coudre
- Kit rentrée modéliste

Troisième prix : VALEUR TOTALE 2 470 €

- Un avoir de 700 € offerts sur les frais de scolarité par année préparatoire à l'école Mode Estah soit année scolaire 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022
- Frais de dossier et frais d'inscription offerts
- Kit rentrée modéliste

Les finalistes sélectionnés pour la finale qui souhaiteront s'inscrire chez Mode'Estah bénéficieront :

- Frais de dossier offerts
- Kit rentrée « Modéliste »

Pour tous les autres participants qui souhaiteront s'inscrire chez Mode'Estah :

- Frais de dossiers offerts

Vous devez tout de même nous transmettre le dossier de candidature complet avec le chèque des frais de dossiers qui sera encaissé et remboursé après la rentrée des classes.

CONDITIONS PARTICULIERES :

Pour les étudiants niveau Bac pro Mode, les frais de scolarité sont offerts que pour une année préparatoire sauf si en 3ème année vous intégrez le cursus Styliste Designer. Dans ce cas l'avoir pourra s'appliquer pour deux années.

Pour les étudiants qui ne s'orientent pas vers la filière styliste designer en 3ème année, les gains de la 3ème année seront perdus.

Mode Estah se réserve la possibilité de remplacer le gain par un gain de valeur ou de nature équivalente.

Ne sont pas compris dans ces gains les frais et prestations supplémentaires éventuellement liées à la formation préparatoire chez Mode Estah, qui resteront à la charge des lauréats, tels que le solde de la scolarité.

Les prix accordés sont personnels aux lauréats et ne pourront en aucun cas être transmis à un tiers.

Les lauréats ne percevront aucune rémunération au titre de leur participation au concours par Mode Estah.

La délivrance des gains se fera après la confirmation d'inscription chez Mode Estah et le jour de la rentrée des classes. Les gains ne pourront être délivrés qu'aux candidats qui confirmeront leurs inscriptions par le paiement des frais d'inscription et du coût de la formation chez Mode Estah.

Article 9 : Contestation

Les gains ne pourront donner lieu de la part des lauréats à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur remplacement ou à leur échange contre un autre gain de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. En cas de refus du gain par le participant, celui-ci sera attribué à une autre personne en fonction du classement des finalistes.

Article 10 : Propriété des projets

Les participants autorisent par avance Mode Estah à reproduire et/ou à représenter librement leurs modèles et à les exploiter sur le site internet, et sur tous documents de présentation que l'on viendrait à publier, de même que sur tout support destiné à leur promotion et/ou leur publicité. Cette cession est consentie pour tous pays et pour toute la durée de la protection légale des droits cédés par l'effet des présentes.

De même, les participants autorisent par avance Mode Estah à faire figurer leur nom, prénom, et/ou photographie sur le site internet et sur tous documents diffusés pour promouvoir ses activités tels que plaquettes de présentation, magazine, sans que ces utilisations puissent ouvrir droit à quelque rémunération ou indemnité que ce soit.

Les participants garantissent à Mode Estah la jouissance paisible des droits cédés contre tous troubles et évictions

quelconques susceptibles de se rattacher aux croquis et modèles stylisés qu'elles auront réalisé dans le cadre des présentes, et l'assurent de leur originalité de telle manière que leur exploitation dans les conditions ci-dessus ne puisse entraîner aucune responsabilité des organisateurs envers les tiers.

Article 11 : Loi Informatique et Liberté

Mode Estah se réserve le droit de procéder au traitement automatisé des informations recueillies pour ses propres besoins.

Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, tout participant à cette opération dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse mentionnée à l'article 8 ci-dessus.

Article 12 : Force majeure

Mode Estah se réserve le droit de proroger, écourter, annuler, reporter ou modifier les conditions du présent Concours en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'école ne saurait davantage être tenue pour responsable des retards et (ou) des pertes du fait des services postaux ou de leur destruction totale ou partielle ou pour tout autre cas fortuit.

Article 13 : Réclamation

Aucune réclamation ne sera admise, la participation au concours impliquant l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de celui-ci (ainsi que les cas non prévus) seront tranchées souverainement par Mode Estah dont les décisions seront sans appel.

Toute réclamation relative à l'application, l'interprétation, l'organisation ou le déroulement du concours devra être faite par écrit par lettre recommandée avec Accusé de réception dans un délai d'un mois au plus tard après la fin de cette opération, soit le 30 mai 2019.

Je, soussigné (e) Mme, M _____
déclare avoir pris connaissance du règlement du concours
et m'engage à respecter toutes les conditions.

Fait à _____ le _____

Signature _____

Le présent règlement est à remplir et à envoyer / déposer (accompagné du dossier) à:

ECOLE MODE'ESTAH
CONCOURS JEUNES TALENTS
32 RUE DE PARADIS
75010 PARIS

au plus tard le 25 février 2019 (cachet de la poste faisant foi)